

PROTOCOLE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Référent Handicap :

Le rôle du Référent Handicap peut être ainsi défini :

- accueillir et accompagner les apprenants en situation de handicap ;
- transmettre une culture d'égalité des chances et de non-discrimination au sein de son établissement par des actions de sensibilisation aux diverses situations de handicap et favoriser un climat général de respect tant de la part des apprenants que du personnel ;
- connaître les démarches administratives et les organismes spécialisés dans l'aide et le soutien des apprenants en situation de handicap et les solliciter en cas de besoin ;
- faciliter le bon déroulement du cursus des apprenants en situation de handicap par un accompagnement personnalisé ;
- veiller en amont à l'information des personnes en situation de handicap sur l'accès aux formations ;

La visibilité du référent handicap :

Dans le cadre de la politique Handicap de l'établissement, le référent travaille de concert avec les instances expertes des thématiques du handicap et reste un interlocuteur privilégié pour les apprenants en situation de handicap. Pour ce faire, le Référent Handicap doit être connu et clairement identifié.

Ses coordonnées sont visibles sur le site internet et les programmes de formation.

L'accueil et l'accompagnement

1) En amont de la formation

Dès la prise de contact avec l'organisme de formation, une question sera posée au prospect :

« êtes-vous dans une situation de handicap, et avez-vous besoin d'un accompagnement ou adaptation spécifiques des modalités pédagogiques ? »

Cette question permet d'identifier une éventuelle situation de handicap. Dans le cas d'une réponse positive, le candidat sera mis en relation avec le référent handicap de l'entreprise pour mieux identifier la situation de handicap.

Sur chaque programme de formation, nous invitons également les PSH à se faire connaître afin de les accompagner dans le parcours de formation.

2) Analyse et aménagement

Dans le cas d'une situation de handicap simple, ne nécessitant aucun aménagement, le futur stagiaire pourra suivre la formation. La prise en compte du handicap a été effectuée.

Dans le cas d'un besoin d'aménagement des modalités pédagogiques, le référent handicap prendra contact avec un des experts identifiés ci-après, en fonction de la typologie du handicap. Un expert du handicap sera sollicité afin de nous aider à effectuer les aménagements nécessaires.

3) Suivi pendant la formation

Une attention particulière sera portée à la PSH qui suit notre formation.

Le référent handicap s'engage à le contacter régulièrement (au moins 3 fois sur la durée de la formation) afin de s'assurer que tout se passe bien, et que les bonnes conditions d'apprentissages, adaptées, sont réunies.

4) Ré-ajustement

Si le référent handicap s'aperçoit que des difficultés persistent pour l'apprentissage de la PSH, il prévoit un RDV avec elle. Au cours de ce RDV, il prend les informations détaillées sur les difficultés rencontrées.

Il prend ensuite contact avec l'expert handicap afin de solliciter son aide. L'objectif dans ce cas, est d'être réactif et effectuer les derniers aménagements nécessaires.

Les principaux experts identifiés

- L'Agefiph a pour mission d'aider les personnes handicapées dans leur vie professionnelle et d'accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Elle aide les personnes handicapées à trouver un emploi, à suivre une formation, à conserver un emploi ou à créer une entreprise. Elle aide également les

entreprises à recruter, à maintenir dans l'emploi des personnes handicapées et les accompagne dans la mise en place de leur projet emploi et handicap.

- Le FIPHFP a pour mission d'inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques des agents en situation de handicap. Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.
- Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPh) est une instance consultative qui implique et organise la participation des personnes handicapées ou de leurs représentants à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du handicap. Le CNCPh accompagne et conseille les pouvoirs publics dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques et de l'action publiques. Il élabore de manière indépendante des avis, des contributions, des motions qui sont rendus publics. Le CNCPh met à disposition une liste de sites internet à consulter.

AUTRES ASSOCIATIONS PAR TYPOLOGIE DE HANDICAP

Troubles cognitifs

- La Fédération Française des Dys6 a pour vocation d'aider les personnes porteuses de troubles spécifiques cognitifs et de troubles des apprentissages : dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dysorthographie, dyscalculie et dysgraphie.
- Coridys7 œuvre pour l'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs dans leur parcours de vie. L'association informe, accompagne, forme des professionnels et innove pour les aider dans leur parcours.

Troubles spécifiques de l'autisme

- ASPIE FRIENDLY8 dont le programme « Construire une Université Aspie-Friendly » engage des universités dans l'inclusion globale des apprenants autistes sans décience intellectuelle. L'objectif est d'améliorer leur inclusion dans l'enseignement supérieur et les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle. Le dispositif offre notamment des ressources gratuites en ligne.
- L'association Autisme France9 a une activité orientée autour de trois axes : le dépistage précoce selon les classifications internationales, l'information du grand public sur les particularités des troubles du spectre de l'autisme, l'accompagnement des personnes autistes tout au long de leur vie.
- L'UNAPEI10 accompagne des personnes autistes avec décience intellectuelle au sein d'établissements ou de services et milite au niveau national pour les droits de ces personnes. 6 <https://www.dys.com> 7 <https://coridys.fr/> 8 <https://aspie-friendly.fr/> 9 <http://www.autisme-france.fr> 10 www.unapei.org POUR ALLER PLUS LOIN 43

- La Plateforme universitaire de formation à distance au Spectre de l'Autisme¹¹ propose des formations à distance payantes ayant comme objectif de former des professionnels aux bonnes pratiques et à la conduite de changement dans les établissements. Elle fournit des contenus délivrés par les di-érents experts du domaine. Vous pouvez également consulter le Vadémécum de l'accompagnement des étudiants présentant des troubles du spectre de l'autisme¹² du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui propose des analyses de situation avec des propositions de solutions dans le suivi des enseignements, la vie étudiante et les évaluations. Pour accompagner les apprenants atteints d'un TSA dans leur insertion professionnelle, il est possible de se référer au guide S.I.M.O.N. de l'association HandiSup Normandie. Troubles psychiques
- L'association la Maison Perchée¹³ a pour mission d'accompagner les jeunes adultes vivant avec un trouble psychique. Cette association a été créée par et pour des personnes concernées et se base sur le principe fondateur de la pairaidance. La communauté de la Maison Perchée organise des groupes de parole, des rencontres, des conférences, des ateliers créatifs pour aider les jeunes concernés par un trouble psy, et leur entourage, à mieux vivre au quotidien et dans la durée leur parcours personnel, d'études, professionnel et émotionnel. Ses missions s'articulent autour de trois axes : l'accompagnement des jeunes adultes vivant avec un trouble psychique, la dé-stigmatisation du handicap psychique et l'expérimentation de di-érentes approches de la santé.
- L'association Premiers Secours en Santé Mentale France¹⁴ (PSSM) a pour objectif de mettre en place des formations qui aident à l'identification précoce et à la prise en charge éventuelle de personnes atteintes de troubles psychiques, tout en favorisant par une meilleure connaissance la dé-stigmatisation des troubles de santé mentale.¹¹
<https://pssse.uca.fr/pufadsa> ¹² <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/vademecum-de-l-accompagnement-des-etudiants-presentant-des-tsa-51152> ¹³ <https://www.maisonperchee.org> ¹⁴ <https://pssmfrance.fr>
- L'Union nationale de familles et amis de personnes malades et ou handicapées psychiques¹⁵ (UNAFAM), accueille, écoute, soutient, informe, forme et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques depuis 1963 et partout en France.
- PSYCOM¹⁶ est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il met à disposition des ressources (plaquettes, flyers, etc.) au sujet des handicaps psychiques qui peuvent être mis à disposition des apprenants. Pour les apprenants ayant des addictions, Addictions France¹⁷ propose des actions de prévention, de formations et des conseils.

Troubles moteurs

- APF France handicap¹⁸ accompagne les personnes en situation de handicap dans le choix de leur mode de vie : la scolarisation, la formation professionnelle et l'accès à l'emploi, le maintien de la vie à domicile ou l'accueil dans une structure de vie collective, le droit aux soins de santé, l'accès à la vie culturelle.
- FRANCE DYSPRAXIE¹⁹, association membre de la Fédération Française des Dys, a pour objectifs de favoriser la connaissance et la reconnaissance de la dyspraxie ainsi que le repérage,

le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement des personnes atteintes (ou suspectées de l'être) avec des troubles éventuellement associés. Elle s'appuie pour ce faire sur sa structure nationale et ses structures locales.

Troubles visuels

- UNADEV20 agit auprès des personnes aveugles et malvoyantes pour faciliter leur vie quotidienne. Elle propose un grand nombre d'aides et de services comme l'accompagnement social, la formation, l'accès aux loisirs, à la culture et au sport, la remise de chiens guides, des rééducations en locomotion, ou encore l'accompagnement à domicile. 15

<https://www.unafam.org/> 16 <https://www.psycom.org/> 17 <https://addictions-france.org/> 18
www.apf-francehandicap.org 19 <https://www.dyspraxies.fr> 20 <https://www.unadev.com> 44

Troubles auditifs

- France audition21 est le portail réservé à l'audition. Réparti en trois espaces (grand public, ORL et audioprothésistes), il dispense de très nombreuses informations sur l'audition.
- La Fédération Nationale des Sourds de France22 est une organisation française qui lutte pour la valorisation de la Langue des Signes Française (LSF) et l'amélioration du quotidien des personnes atteintes de surdité.
- INFO SENS23 est un centre d'appui et d'expertise en surdité. Il accompagne les personnes sourdes et malentendantes dans leur parcours de vie et forme le grand public à l'accessibilité. Ses interventions s'articulent autour de 3 axes : sensibilisation, orientation et accompagnement. 5. AUTRES ASSOCIATIONS GÉNÉRALISTES

- L'association Arpejeh24 a pour vocation de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des jeunes en situation de handicap en accompagnant les élèves et apprenants de 15 à 30 ans dans la découverte des métiers et leur insertion professionnelle. Son objectif est de créer des rencontres entre les jeunes et les entreprises, du premier stage de découverte à leur insertion professionnelle. Avec ses partenaires entreprises, Arpejeh organise, pour les jeunes en situation de handicap, des forums de découverte des métiers, des visites d'entreprises, des ateliers métiers, du mentorat, du coaching et des accompagnements à la recherche de stages, alternance et emploi.
- LADAPT25 propose des services d'accompagnement, de formation, d'insertion, de scolarisation ou de soin, et organise depuis 1997 la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH).
- Droit au savoir26 est un collectif associatif qui entend favoriser des actions innovantes dans le domaine de la scolarisation et de l'insertion professionnelle pour les jeunes personnes en situation de handicap et a élaboré des fiches par typologie de handicap, qui donnent des idées d'aménagements à mettre en place, à retrouver dans « L'espace ressources ».



| REGION | CONTACTS | TELEPHONE | ADRESSE MAIL |
|-----------------------------------|---|--|--|
| Provence Alpes Côte d'Azur | Sylvie BEC Aline DA DALTO | 04 42 93 15 50 | rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr |
| Corse | Nathalie MORDICONI (Bastia) Alexandra CONSTANTINOS (Ajaccio) | 06 28 58 71 33 06 72 79 24 43 | n.mordiconi-rhf@amurza.corsica a.constantinos-rhf@amurza.corsica |
| Auvergne Rhône-Alpes | Gaelle GUERY | 04 74 94 20 21 | rhf-ara@agefiph.asso.fr |
| Nouvelle Aquitaine | Béatrice SERRAJ | 05 57 29 20 12 | b-serraj@c�푸. handicap.fr |
| Normandie | Pascale LOBREAU | 06 81 36 27 07 | pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr |
| Bourgogne Franche-Comté | Recrutement en cours | 03 80 28 04 43 | rhf-bfc@agefiph.asso.fr |
| Hauts de France | Maureen TRAMBLAY Vincent LAVANDIER | Contact mail uniquement | rhf-hdf@agefiph.asso.fr |
| Pays de la Loire | Damien GOUGEON | 02 40 48 30 66 | rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr |
| Centre-Val de Loire | Manuela HUE Séverine LEBRETTON Marina EL MAOUJOURD | Contact mail uniquement | rhf-cvl@agefiph.asso.fr |
| Bretagne | Apolline Givaudan | 07 84 00 83 14 | formation-bretagne@agefiph.asso.fr |
| Occitanie | Nathalie BAYLE | 06 48 10 94 84 | nathalie.bayle.acceis@orange.fr |
| Ile de France | Bastien GIESBERGER | Contact mail uniquement | rhf-idf@agefiph.asso.fr |
| Grand Est | 1 adresse mail dédiée et 1 numéro de tél dédié par département | Dpt 08 : 03.26.86.46.55 Dpt 10 : 06.87.90.76.43 Dpt 51 : 03.26.86.46.55 Dpt 52 : 03 25 02 29 10 Dpt 54 : 06.13.43.41.46 Dpt 55 : 03.29.76.70.24 Dpt 57 : 03.87.75.93.72 Dpt 67 : 03.88.77.54.57 Dpt 68 : 03.88.77.54.57 Dpt 88 : 06 38 79 68 53 | Dpt 08 : rhf.08@ladapt.net Dpt 10 : rhf.10@promethee10.com Dpt 51 : rhf.51@ladapt.net Dpt 52 : rhf.52@ahmsithe.fr Dpt 54 : rhf.54@apc-nancy.com Dpt 55 : rhf.55@amiph.com Dpt 57 : rhf.57@pyramide-est.fr Dpt 67 : rhf.67-68@adapeipapillonsblancs.alsace Dpt 68 : rhf.67-68@adapeipapillonsblancs.alsace Dpt 88 : rhf.88@avsea88.com |
| La Réunion Mayotte | Jessica IDMOND | 0262 70 29 62 | rhf@citedesmetiers.re |
| Antilles Guyane | | | |
| Martinique | Marie-Alice KICHENIN | 05 96 71 11 04 | rhmartinique@agefma.fr |
| Guyane | Ghislaine LARE | 06 94 22 44 38 | Ghislaine.lare@epnak.org |
| Guadeloupe | Edwige MEISSEL | <i>A venir</i> | e-meissel@agefiph.asso.fr |